

Image not found or type unknown



Arrêté préfectoral

Par **reguer**, le **26/09/2019** à **16:46**

Bonjour, par arrêté préfectorale, mon lieu de travail est fermé aujourd'hui et demain, crèche associative en dsp, mon employeur peut-il ponctionner ces 2 jours en congés ou sur le salaire ? Merci.rnCordialement